

# Acheel

## Rapport sur la **solvabilité** et la **situation financière**

Version validée par le Conseil  
d'administration en date du 04/04/2024

# 2023



<b>Synthèse</b>	<b>02</b>
a) Acheel, repenser l'assurance	02
b) Fonds propres et partenariats	03
c) Partenariats et palmarès	03
d) Activité 2023	04
<b>1 - Activité et résultat</b>	<b>06</b>
a) Activité	06
b) Développement et activité commerciale	07
<b>2 - Système de gouvernance</b>	<b>13</b>
a) Informations générales sur la gouvernance	13
b) Compétence et honorabilité	14
c) Système de gestion des risques et contrôle interne	14
d) La conformité	14
e) Fonction d'audit interne	15
f) Fonction actuarielle	15
<b>3 - Profil de risque</b>	<b>16</b>
a) Risque de souscription	16
b) Risque de marché	16
c) Risque de contrepartie	16
d) Risque de liquidité	17
e) Risque opérationnel	17
f) Capital de solvabilité requis	17
<b>4 - Valorisation à des fins de solvabilité</b>	<b>19</b>
a) Actifs	19
b) Provisions techniques	19
c) Méthodes de valorisation alternative	20
d) Autres passifs	20
<b>5 - Valorisation à des fins de solvabilité</b>	<b>21</b>
a) Fonds propres	21
b) Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis	21
c) Fonds propres éligibles et couverture de l'exigence de capital	21
<b>6 - États quantitatifs publics (QRT)</b>	<b>22 - 24</b>

# Synthèse

## Acheel, repenser l'assurance

Acheel est une société d'assurance immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 879 605 350.

Acheel a obtenu en juillet 2023 deux nouveaux agréments, lui permettant d'opérer dans deux branches d'activité supplémentaire :

**branche 16 – Pertes pécuniaires diverses ;**

**branche 17 – Protection juridique.**

Ces agréments viennent compléter ceux obtenus le 21 avril 2021 suite à l'examen de son dossier financier par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution et publiés au Journal officiel de la République française du 13 mai 2021 et lui permettant d'opérer dans les branches suivantes :



Accidents



Maladie



Incendie et éléments naturels



Autres dommages aux biens



Responsabilité civile générale



Pertes pécuniaires diverses



Protection juridique

Acheel cumule donc 7 branches d'agréments qui lui permettent de concevoir et de commercialiser une multitude de produits d'assurance.

### L'objectif d'Acheel

Acheel s'est fixé comme objectif de repenser l'assurance, en proposant à ses assurés des parcours simples et compréhensibles pour rendre l'assurance accessible à tous.

Cette accessibilité passe également par des prix compétitifs grâce à une maîtrise de ses charges générales, et à l'internalisation de toute la chaîne de valeur, notamment en optimisant, grâce au digital et à l'intelligence artificielle, les différents processus de l'assurance (souscription, gestion des contrats, gestion des sinistres...).

La mission d'Acheel est de redonner du pouvoir d'achat à ses assurés, et cette mission a pris tout son sens dans le contexte fortement inflationniste et la crise du pouvoir d'achat qu'ont connu les Français depuis 2022, et qui a contribué à confirmer le succès de son modèle digital et cost-killer.

Acheel a par ailleurs affirmé son ambition d'avoir un impact positif sur ses assurés et l'environnement en développant sa stratégie RSE, à travers des initiatives sociales et environnementales que nous allons détailler plus loin.

## Fonds propres

Acheel a réalisé en mai 2021 une levée de fonds de 29 M€. Cette levée lui permet d'asseoir son développement tout en respectant la couverture d'exigence de marge de solvabilité générée par son activité.

Acheel dispose de 14,6M€ de fonds propres prudentiels de tiers 1.

Au 31/12/2023,  
Le ratio de solvabilité  
d'Acheel s'élève à

# 349%

## Partenariats & Palmarès

Lancée en 2021, à la croisée des néo-courtiers et des compagnies traditionnelles, Acheel a su se faire une place à la fois dans l'écosystème fintech / insurtech et assurantiel traditionnel, et travailler avec des acteurs reconnus et installés depuis plusieurs années, grâce à l'attractivité de son offre et à son agilité qui lui permettent de développer un produit en partenariat en quelques semaines. Ainsi, Acheel travaille de pair avec des réassureurs d'envergure internationale, de grands assureurs, et des courtiers.

En outre, au cours de l'année, Acheel a participé à plusieurs grands rendez-vous du secteur comme Insurday, une journée consacrée à l'innovation dans l'assurance, les Rendez-vous de septembre, Reavie, ainsi que les journées du courtage : les rassemblements incontournables des professionnels de l'assurance. Les fondateurs et membres du codir d'Acheel sont régulièrement conviés à prendre le parole dans des tables rondes, magazines ou des ouvrages dédiés à l'assurance.

En 2023, Acheel a remporté plusieurs distinctions. Le trophée de l'innovation "Fintech de l'année 2023" LBPAM (La Banque Postale Asset Management) a été décerné à Acheel parmi près de 700 fintechs, greentechs et medtechs candidates, dont 12 finalistes retenues pour être auditionnées par un jury composé de grands noms de l'assurance, de la tech, et de la finance. Ce trophée salue l'ADN innovant d'Acheel, sa forte croissance, son impact, et son potentiel de développement sur le long terme.

Acheel a également été nommée dans le Fintech 100, et affiche la meilleure croissance du classement, et arrive en huitième place du classement général derrière 7 licornes françaises. Acheel est également la première insurtech française du classement #forward50 et la deuxième insurtech du classement général. Acheel a aussi participé au programme TechShare d'Euronext destiné aux scale-ups européennes en forte croissance. Ces occasions ont permis des rencontres enrichissantes et des échanges avec les différents acteurs du marché, renforçant le positionnement d'Acheel en tant qu'acteur dynamique de l'industrie.

Cette dynamique se prolonge avec la cérémonie des talents de l'assurance 2024. Ralph Ruimy le cofondateur d'Acheel et CEO est arrivé premier du classement général des talents, premier dans la catégorie DG / DGA / DGD et deux autres membres d'Acheel ont été nommés au palmarès : Pauline Darène, fonction clé conformité, pour la catégorie Juridique / Conformité / Compliance / Administratif et Marie-Blanche Thiollay pour la catégorie Marketing / Communication / Relation clients.

Ainsi, les Acheelers figurent dans 3 palmarès sur 10, signe de reconnaissance de leurs pairs.

## Activité 2023

L'année 2023 correspond à la troisième année d'activité assurantielle pour Acheel SA.

### Nos offres

Acheel distribue ses offres via son site internet ou par le biais de courtiers distributeurs.



**2** produits MRH (Multi-risques habitation);



**4** produits PNO (Propriétaire Non-occupant);



**2** produits MRI (Multi-risques immeuble)



**8** produits Santé animale;



**33** produits Santé



**2** produits d'indemnisation en cas d'hospitalisation (IJH)



**3** produits de prévoyance accidentelle



**1** produits d'assurance cyber



**1** produit d'assurance audio-prothèse



**1** produit d'assurance casse / vol objets mobiles



**1** produit d'assurance vélo

Les produits suivants, sur lesquels Acheel n'est pas porteur de risque, sont également proposés sur le site internet :



4 produits Auto



Un panel d'offres d'assurance emprunteur



Un dispositif d'alarme connectée pour la maison

Grâce à ses parcours de souscription simplifiés et clairs, ainsi qu'à ses offres très compétitives, Acheel a très vite su conquérir et fidéliser un large nombre de clients en direct via son site **acheel.com**. Cette offre BtoC est complétée par une offre distribuée par des courtiers, principalement en assurance santé, mais également en MRH, MRI, santé animale... L'efficacité dans la conception des produits et les partenariats solides noués avec les réassureurs ont permis à Acheel de travailler avec bon nombre de courtiers de premier plan (SPVIE, Wazari, Santiane, Entoria...).

Ainsi, au 31 décembre 2023, Acheel comptabilise plus de 400 000 contrats souscrits via ces deux canaux de distribution, et plus de 500 000 assurés.

Afin de satisfaire toujours davantage ses assurés et partenaires, Acheel développe en permanence ses technologies et ses pôles d'expertise en interne. Acheel gère directement en interne les sinistres en IARD, avec le développement d'un outil novateur de gestion de sinistre, via l'IA et le machine learning, et a créé son Pôle Data afin d'utiliser les données à sa disposition pour affiner ses prises de décisions et sa stratégie tarifaire, commerciale et marketing.



# 01. Activité et résultat

## Activité

### Nom et forme juridique

Acheel est une société d'assurance immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 879 605 350 et son siège social est situé 128 rue de la Boétie - 75008 Paris.

Acheel a été agréée le 21 avril 2021 suite à l'examen de son dossier financier par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution. Cette décision est publiée au Journal officiel de la République française du 13 mai 2021 et permet à Acheel d'opérer dans les branches suivantes :

- 1 - Accidents ;**
- 2 - Maladie ;**
- 8 - Incendie et éléments naturels ;**
- 9 - Autres dommages aux biens ;**
- 13 - Responsabilité civile générale.**

Acheel a obtenu en juillet 2023 deux nouveaux agréments, lui permettant d'opérer dans deux branches d'activité supplémentaires :

- 16 - Pertes pécuniaires diverses**
- 17 - Protection Juridique**

### Autorité de contrôle

Acheel, étant agréé en France, elle est soumise au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), située au 4, Place de Budapest - 75436 Paris.

### Actionnariat

Acheel SA est une société indépendante, et n'est la filiale d'aucune société. Elle est principalement détenue par les holdings de ses deux fondateurs. Les holdings suivantes détiennent chacune une participation qualifiée, c'est-à-dire de plus de 10% du capital d'Acheel :

- Lux Holdco S.a.r.l
- @MI2R
- NJJ Holding

Deux autres fonds complètent cet actionnariat et soutiennent Acheel :

Serena Capital et Portag3 Ventures.

### Auditeur externe de l'entreprise

Acheel SA est auditée par la société Audit Synthese, basée au 11 rue de Téhéran - 75008 Paris, ainsi que par la société JPA (Jacques Potdevin & Associés), basée au 7 rue Galilee - 75116 Paris.

Pays d'activité : Acheel SA distribue ses offres exclusivement en France.

### Produits d'assurance

Au 31 décembre 2023, Acheel SA distribue ses produits via deux canaux, le canal direct en développant son site internet et le canal courtier en s'appuyant sur des courtiers tiers pour distribuer ses produits.

Les produits d'assurance distribués sont des produits MRH, Santé, Santé animale, PNO, Cyber, IJH, Cyber, Prothèses auditives, MRI, vélo, facture, casse/vol, ...

Au 31 décembre 2023, deux tiers des contrats souscrits l'ont été via le site internet, l'autre tiers via les courtiers.

## Développement et activité commerciale 2023, une année marquante pour Acheel :

Après une première année complète d'activité pour Acheel en 2022 qui a été un très beau succès commercial, et s'est terminée avec l'atteinte du point de rentabilité, 2023 a été une excellente année pour la compagnie, qui a fait rimer rentabilité et forte croissance. En moins de trois ans, Acheel compte déjà 412 000 contrats souscrits. La forte croissance commerciale d'Acheel est marquée par la souscription de 157,2M€ de primes, dont 118M€ émises sur l'exercice, et 1,025M€ de résultat net.

### L'année marketing 2023 d'Acheel se décompose en plusieurs grandes étapes :

**Janvier** : sortie de 2 nouveaux produits en partenariat BtoBtoC.

**Février** : distribution du produit Risques aggravés auto, participation d'Acheel au programme TechShare d'Euronext.

**Mars** : annonce de la rentabilité et reprise par la presse.

**Avril** : sortie d'un nouveau produit en partenariat BtoBtoC.

**Mai** : Acheel numéro 1 de la catégorie croissance du Fintech100, et numéro 8 du Palmarès général du Fintech 100. Ralph Ruimy nommé Talent de l'assurance (3è du Palmarès DG / DGA / DGD) et Acheel dans le Top 50 Qualiweb Cocedal (relation client). Sortie de notre premier baromètre des tarifs de l'assurance MRH en France.

**Juin** : sortie du programme de parrainage d'Acheel. Participation à Inside IARD. 2 ans d'Acheel.

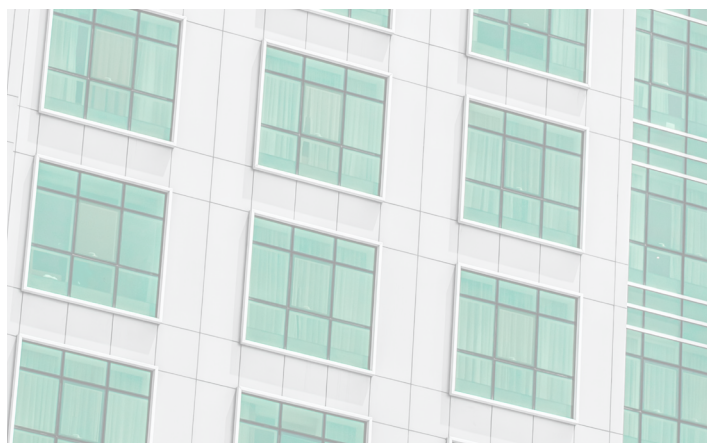
**Juillet** : obtention de 2 nouveaux agréments pour la branche 16 et 17. Acheel première insurtech française du classement #forward50, et deuxième au classement général. Sortie de 2 nouveaux produits en partenariat BtoBtoC.

**Septembre** : participation aux journées du courtage et aux Rendez-vous de septembre. Acheel rejoint la FG2A.

**Octobre** : participation à Réavie. Sortie de 6 nouveaux produits en partenariat BtoBtoC.

**Novembre** : Acheel est nommée Fintech de l'année 2023 aux trophées LBPAM. Participation à Insurday. Sortie de l'assurance emprunteur. Sortie de 4 nouveaux produits en partenariat BtoBtoC.

**Décembre** : sortie du produit Alarme Qiara.





**Acheel a doublé en 2023 son nombre de contrats, et connaît une croissance de 98% de son volume de primes tout en maîtrisant ses charges (seulement en hausse de 17%). Ceci lui permet de renforcer en 2023 la rentabilité atteinte fin 2022, et de dégager un résultat net positif de 1,025 million d'euros, qui démontre la pérennité de son business model. Acheel est pour l'heure l'une des seules insurtechs européennes à avoir atteint la rentabilité et à ne pas afficher de pertes sur l'année 2023.**

## Equipe

Pour soutenir cette croissance, Acheel a renforcé ses équipes, pour accompagner les innovations et développements tech et data. Acheel a également renforcé ses équipes actuariat et partenariats courtiers.

Les effectifs d'Acheel sont de 33 collaborateurs au 31/12/23.

## Les technologies mises en place par Acheel :

Acheel a développé différentes technologies pour supporter sa croissance et améliorer les services rendus à ses assurés.

Acheel a développé un module de souscription en ligne intégralement paramétrable, ce qui permet de développer rapidement de nouveaux produits, mais aussi à ses futurs assurés de connaître instantanément le prix de leur assurance et ce, quels que soient les paramètres tarifants de l'assuré.

Acheel a également mis en place un outil de traitement des sinistres en santé animale totalement digitalisé. Les feuilles de soin des assurés sont ainsi traitées en quelques secondes par l'outil Ceebel qui identifie le type de soin, l'origine du sinistre (maladie / accident) la prescription en médicaments du vétérinaire et détermine selon les garanties du contrat sa prise en charge et le niveau de remboursement. Acheel a en parallèle mis en place un outil dédié à la gestion des sinistres MRH, dont le détail est présenté dans la paragraphe suivant.

Acheel a par ailleurs développé un outil puissant alliant data et IA, pour suivre et piloter toutes ses activités, que ce soit en BtoBtoC avec les courtiers et distributeurs, ou en BtoC via les ventes en direct depuis le site Acheel.com.

Cet outil permet de centraliser et de normer automatiquement toutes les datas relatives au contrats, bénéficiaires et sinistres, quelle qu'en soit la source. Ainsi les données sont traitées pour apparaître sous le même format, qu'elles soient directement issues de notre base de donnée ou transmises par nos partenaires (bordereaux).

Cet outil permet une meilleure gestion et analyse des datas par l'équipe partenariat. L'outil a également recours à l'IA, à l'aide d'algorithmes puissants pour contrôler non seulement la cohérence des datas mais surtout le recalcul des tarifs et commissions, taxes, et tout autres flux financiers entre Acheel et ses créanciers ou débiteurs. Cet outil peut analyser, scorer et s'assurer via des contrôles qualités que les chiffres saisis sont cohérents. Enfin, il utilise toutes ces datas pour générer automatiquement des bordereaux, tableaux de bord et autres KPI permettant le suivi et le pilotage de nos activités.

Par ailleurs, Acheel a développé des outils pour répondre efficacement à ses obligations prudentielles, notamment en matière de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme. Sa base client est donc confrontée quotidiennement par API au registre du gel des avoirs établi par le Ministère des finances.

Enfin, Acheel développe différents processus d'automatisation de sa comptabilité et de calculs de ses besoins en fonds propres.

## L'Internalisation des services chez Acheel

En 2023, Acheel a accéléré le développement de l'intelligence artificielle, de son pôle data ainsi que l'automatisation de nombreuses tâches et continue à internaliser au maximum tous les services qui composent sa chaîne de valeur (IT, acquisition, souscription, gestion, sinistres, comptabilité, UX, data...) ce qui lui permet d'offrir le meilleur rapport qualité/prix du marché à ses assurés et de maîtriser ses dépenses et ses relais de croissance.

L'objet de cette internalisation est d'offrir une meilleure qualité de service et une plus grande réactivité à ses assurés, mais également d'être présent et d'opérer sur la chaîne de valeur la plus large du métier.

L'internalisation de la gestion de sinistres illustre bien le potentiel de l'IA pour permettre aux gestionnaires de gagner du temps et de se concentrer sur les tâches à valeur ajoutée.

En effet, la Team tech a développé en partenariat avec

l'équipe data et claims un outil innovant de gestion de sinistres.

Cet outil permet aux gestionnaires de recenser tous les éléments nécessaires au traitement et à l'instruction du dossier de sinistre, de sa déclaration à sa clôture, et de les centraliser sur une même plateforme full digitale dotée d'un volet d'intelligence artificielle.

L'IA de l'outil permet de déclencher une alerte dans le cas d'un soupçon de fraude, et d'inviter les gestionnaires à faire les vérifications qui s'imposent. Elle leur permet également en un clic d'accéder à l'ensemble du dossier du sinistre des assurés avec une fonction de partage entre les différents gestionnaires. Ceci permet un gain de temps significatif dans la gestion quotidienne des sinistres, et de recentrer l'humain sur l'accompagnement des assurés et la prévention de la fraude.

Nous développons en continu cet outil, l'une des prochaines étapes sera l'automatisation de l'envoi des recours et de l'agenda avec les autres compagnies impliquées dans les sinistres.

## Le lancement du parrainage chez Acheel

Acheel a lancé son programme de parrainage courant 2023, suite aux nombreuses sollicitations de ses assurés désireux de recommander Acheel à leurs proches.

Suite à une étude de marché Banque - Assurance, des montants de récompenses ont été définis, qui diffèrent selon les produits concernés par le parrainage, et le filleul bénéficie d'un mois d'assurance offert.

Chaque assuré a accès à son espace parrainage sur son espace client, où il peut prendre connaissance de son code parrain, de ses parrainages en cours, des crédits de parrainage encore disponibles et des récompenses touchées depuis le début de l'année. Une fois de plus, l'UX d'Acheel est mis au service des assurés qui peuvent piloter en toute simplicité et transparence leurs parrainages, et gagner des récompenses.

Acheel profite fortement du bouche-à-oreille qui s'est révélé une très forte source d'acquisition : en effet 30% de nos clients directs viennent sans campagne d'acquisition, uniquement grâce au bouche à oreille et au parrainage.

## Le Pôle Data

Acheel a créé son Pôle Data. Un des rôles de cet organe est de centraliser toutes les données de l'entreprise dans une seule et même structure qu'on appelle "entrepôt de données" qui permet d'offrir une

vision globale standardisée et prête à l'emploi de toute l'activité d'Acheel. Cette structure permet entre autres de créer des outils d'aide à la prise de décision, dans l'optique du développement d'une activité data-driven.

Concrètement, l'équipe du pôle Data a élaboré et mis en place des dashboards détaillés qui permettent de tracer toute l'activité de l'entreprise et tous les processus qui sont effectués dans chaque pôle et offrent ainsi une vision 360 grâce aux datas.

Cet outil permet de suivre en temps réel toutes les activités internalisées dans la structure d'Acheel : l'activité des conseillers, les souscriptions, l'activité du service client, et l'évolution des sinistres, et du ratio S/P. Pour les activités externes à la structure, comme par exemple le volet BtoB, ces dashboards permettent une gestion, un contrôle de toutes les données courtiers et un suivi des ventes BtoB sur une seule et même plateforme avec une vision de leur évolution au fil de l'eau. Le fait d'ingérer les données courtiers permet de mieux les contrôler sur un dashboard simple où on peut analyser la qualité de la distribution des contrats.

La Centralisation de toutes les données de l'entreprise, et de tous ses services (BtoB, BtoC, souscriptions, sinistres, customer success) sur un seul et même outil dédié et à l'UX user-friendly offre une base solide pour automatiser des processus via du machine learning à terme ce qui est l'objectif de ce pôle en 2024.

## Le volet RSE chez Acheel

La politique RSE (Responsabilité Sociétale des entreprises) est l'ensemble des actions menées au sein d'Acheel, en accord avec la Direction et les administrateurs pour faire en sorte qu'Acheel ait un impact positif sur la société et l'environnement.

Acheel a vocation à déployer une politique RSE engagée sur 2 volets : environnemental et social.

**Environnemental** : Acheel mesure depuis sa première année d'exercice son empreinte à l'aide d'un bilan carbone effectué par un prestataire qui applique les standard du Greenhouse Gas Protocol.

Acheel s'efforce de mettre en place des actions de réduction et de compensation de ses émissions carbone afin de limiter son empreinte environnementale. Ainsi, les collaborateurs d'Acheel sont incités à adopter une politique Zéro Papier, tout comme les clients et partenaires. L'achat de matériel informatique reconditionné est adopté, et la réparation est préférée au rachat de nouveau matériel, quand cela est possible. Les différentes parties prenantes travaillent avec des partenaires qui respectent ces engagements, et favorisent le réemploi et une approche respectueuse de l'environnement. La préférence pour le ferroviaire est recommandée pour les déplacements professionnels. Acheel investit également dans des projets labellisés Bas Carbone en France pour compenser ses émissions et participer à l'effort global visant à l'atteinte de la neutralité carbone.

En ce qui concerne notre activité, nous sommes attentifs à notre empreinte carbone dans l'ensemble de nos métiers. Par exemple, en gestion de sinistres, nous avons noué un partenariat avec une société de dommages électriques permettant à nos assurés d'obtenir un ré-équipement ou une réparation dans le but de limiter la consommation et de favoriser le réemploi.

En ce qui concerne les dégâts des eaux, notre choix s'est porté sur un prestataire de recherche de fuites non destructives pour éviter des coûts de remise en état importants, dont une grande partie pourrait rester à la charge des assurés, dans un souci constant de gain de pouvoir d'achat pour ces derniers.

**Social** : Acheel souhaite offrir du pouvoir d'achat à ses assurés, et mettre tous les moyens à sa disposition (technologiques, humains) pour pouvoir proposer des assurances au rapport qualité / prix le plus juste. Acheel souhaite également offrir à ses collaborateurs un cadre de travail sain et équilibré et prévenir les comportements inappropriés dans la sphère professionnelle.

Pour cela, Acheel utilise l'innovation et la Tech pour avoir des coûts de fonctionnement et des dépenses maîtrisées, ainsi que des produits d'assurance conçus au meilleur rapport qualité / prix pour ses assurés. La vocation d'Acheel est de rendre l'assurance accessible niveau tarif et compréhension, et tous les projets et évolutions sont conduits avec cette volonté en ligne de mire.

**Marque employeur** : Acheel a également des attentes fortes quant au comportement de ses salariés.

Ces derniers doivent se montrer respectueux, organisés et collaboratifs. Nous sommes signataires de l'IDEA Pact pour la diversité et l'inclusion en entreprise et du Parental Challenge pour offrir un cadre de travail bienveillant et adapté aux parents et futurs parents de l'entreprise. Acheel veille aussi à prévenir tout comportement inapproprié dans ses équipes : l'intimidation, l'humiliation, le sabotage, ou toutes formes de racisme et de harcèlement, et toute discrimination délibérée fondée sur l'âge, l'orientation sexuelle, le sexe, l'origine ethnique, la race, la religion ou le handicap. Acheel s'attèle à recruter les meilleurs collaborateurs pour chacun de ses postes tant au niveau des compétences et de l'expertise de chacun que de son état d'esprit en adéquation avec les valeurs de l'entreprise.

Dans le cadre de son adhésion à l'IDEA Pact pour l'inclusion et la diversité et contre les discriminations au moment de l'embauche, Acheel veille à offrir un parcours de recrutement non discriminant à tous ses candidats.

La transparence est également importante et contribue à ce que chaque salarié soit au courant des résultats de l'entreprise et de ses évolutions, et une réunion d'information pour l'ensemble des salariés est tenue chaque mois, à laquelle tous les Acheelers sont conviés.

## Analyse du résultat 2023

### Résultats des activités d'assurance:

Au cours de l'exercice 2023, Acheel a poursuivi son fort développement commercial et voit son chiffre d'affaires doubler sur l'exercice. Le chiffre d'affaires commercial

s'établit à 157,2 M€, contre 79,2 M€ en 2022.

Les primes émises en 2023 s'élèvent à 118,9 M€ (contre 43,7 M€ en 2022) et les primes acquises s'établissent à la clôture à 92,6 M€ (contre 24,5 M€). Ces fortes évolutions soulignent la croissance soutenue d'Acheel sur les deux derniers exercices.

Le résultat technique net de réassurance avant imputation des frais (acquisition, administration et gestion) et des commissions de réassurance s'élève à 2 150 k€ (325 k€ en 2022).

Le résultat technique s'établit à 3677 k€ avant affectation des charges administratives (554 K € en 2022).

### Résultat financier

Les produits des placements s'élèvent pour 683 k€ en 2023, contre 84 k€ en 2022, issus notamment de la rémunération des placements de trésorerie. rémunération des placements de trésorerie.

### Résultat comptable

Les autres éléments contribuant au résultat sont pour l'essentiel les charges de fonctionnement, notamment les salaires et loyers.

Le résultat de l'exercice d'Acheel s'établit à la clôture à + 1,025 M€.

# 02. Système de gouvernance

## Informations générales sur la gouvernance

### Dirigeants effectifs

Acheel a désigné trois dirigeants effectifs :

**Ralph Ruimy** : Cofondateur et président dirigeant effectif;

**Francky Défossé** : Cofondateur et directeur général

**Vincent Jaouen** : Directeur général délégué, responsable du support assurance et prudentiel

### Conseil d'administration

Acheel est une société anonyme à conseil d'administration. Elle est administrée par 10 administrateurs :

- **Philippe BONIN**, administrateur
- **Roger CANIARD**, administrateur
- **Anne-Marie COZIEN**, administratrice
- **Francky DÉFOSSÉ**, administrateur et directeur général
- **Portag3**, administrateur représentée par **Hélène FALCHIER**
- **Philippe FOULQUIER**, administrateur
- **Jean DE LA ROCHEBROCHARD**, administrateur
- **Raphaël RIMELIN**, administrateur

- **Ralph RUIMY**, administrateur et président dirigeant effectif
- **Serena Capital**, administrateur représenté par **Paul MORIOU**

Le Conseil d'administration s'est réuni 5 fois en 2023.

## Compétence et honorabilité

Acheel en tant que compagnie d'assurance est soumise à des obligations de compétences et d'honorabilité pour l'ensemble de ses fonctions clés. Ces profils font l'objet d'un dossier spécifique et sont soumis à l'approbation de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

## Système de gestion des risques et contrôle interne

Les dispositifs de contrôle interne sont une brique fondamentale pour Acheel qui souhaite maîtriser intégralement ses opérations et piloter son risque de manière fine. A chaque nouveau processus établi ou nouveau type d'opérations engagé, Acheel veille à établir une approche "design thinking" de ses risques afin d'intégrer dès la mise en œuvre du processus les outils et dispositifs de contrôle interne.

Dans un souci d'optimisation, les dispositifs de contrôle sont systématiquement automatisés dès que cela est faisable.

La politique d'appétence au risque est soumise au Conseil d'administration qui valide les orientations retenues par Acheel.

Le responsable de la fonction clé est Vincent Jaouen.

## La conformité

A l'intersection entre le digital et l'assurance, Acheel est extrêmement soucieuse de respecter ses obligations de conformité, qu'il s'agisse de ses processus de souscription ou de gestion des données.

La fonction clé conformité, assumée par Pauline Darene, coordonne ainsi la mise en œuvre d'outils de contrôle et détermine les règles de gestion et traitement des données. Fonction centrale chez Acheel, elle collabore étroitement avec l'ensemble des services.

## Fonction d'audit interne

A la clôture 2023, la fonction clé Audit interne était vacante. Acheel a depuis déposé un dossier de nomination auprès de l'Autotité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR).

Ce dossier était en cours d'instruction auprès des services de l'ACPR à la date d'approbation du rapport par le Conseil d'administration.

Malgré l'absence de fonction clé, le fonctionnement du service d'audit interne a été maintenu, notamment grâce à la poursuite des travaux par les collaborateurs du service.

Les travaux du service visent à assurer la correcte maîtrise des risques dans l'ensemble des opérations d'Acheel et peuvent donc porter sur l'ensemble des activités de l'entreprise.

## Fonction actuarielle

La fonction clé actuariat, assurée par Franklin Abitbol, garantit la justesse des méthodes et hypothèses utilisées, et apprécie la suffisance et la qualité des données.

Elle est également chargée de superviser le risque de provisionnement et coopère avec la fonction clé gestion des risques pour déterminer les profils de risques de l'entreprise, notamment sur tous les sujets ayant trait aux risques de souscription, de réassurance et de provisionnement.



## 03. Profil de risque

### Risque de souscription

Les risques de souscription en santé et en non vie mesurent l'évolution des dépenses des assurés, de leur fréquence, ou de leur délai de paiement, ainsi que l'exposition d'Acheel à des événements catastrophiques susceptibles d'affecter ses engagements d'assurance.

Le volume de contrats détenus fin 2023 représentent environ 72M€ en Santé et 21M€ en Dommages. Malgré le volume important de primes émises pour l'année 2023 en Santé, la stratégie de réassurance d'Acheel permet d'atténuer la part du risque de souscription Santé.

**- La principale contribution de ce risque est portée par le risque de primes qui s'appuie sur une vision prospective du volume de contrats en portefeuille et non du risque de réserve qui se base sur une estimation des sinistres ayant déjà eu lieu.**

**- La contribution du risque associé à un événement catastrophique reste faible compte tenu du faible montant des sinistres unitaires en Santé.**

### Risque de marché

Acheel n'a pas investi dans des placements financiers au cours de l'exercice 2023.

Les fonds collectés sont intégralement conservés sous forme de trésorerie ou de comptes à terme auprès d'établissements français.

Acheel ne détient aucune position hors bilan et n'est engagé dans aucune activité de titrisation. Acheel n'est pas exposé au risque de marché.

### Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie vise à évaluer les pertes possibles que pourrait entraîner le défaut inattendu, ou la détérioration de la qualité de crédit, des contreparties et débiteurs de l'entreprise durant les douze mois à venir.

Fin 2023 Acheel est exposé à ses partenaires bancaires, Acheel France (sa filiale détenu à 100%) et ses réassureurs.

Plusieurs éléments permettent de maîtriser l'exposition globale d'Acheel au risque de contrepartie :

- La solidité financière des réassureurs d'Acheel**
- Acheel possède une exposition à plusieurs partenaires bancaires**



## Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque de ne pas pouvoir céder les investissements et autres actifs en vue d'honorer ses engagements financiers.

Le risque de liquidité d'Acheel est particulièrement maîtrisé puisque l'intégralité des fonds détenus sont déposés sur des comptes à vue. Le niveau de liquidité détenu fin 2023 (14,9 M€) permet de faire face aux sorties de liquidité nécessaires au fonctionnement général de l'activité.

## Risque opérationnel

Le risque opérationnel se définit comme « le risque de perte résultant de procédures internes, de membres du personnel ou de systèmes inadéquats ou défectueux, ou d'événements extérieurs ».

Acheel analyse régulièrement la typologie de son activité de façon à identifier les zones de risques et mettre en place de manière efficiente des dispositifs de contrôle et maîtrise de ces risques.

Dès qu'une sensibilité est identifiée, Acheel met en place des dispositifs de contrôle, essentiellement automatisés, de façon à limiter le plus possible les risques d'erreur ou de défaillance humaine.

La mise en place de ces dispositifs d'automatisation permet également de prévenir les divers risques de discontinuité d'activité.

## Capital de solvabilité requis

Acheel calcule son besoin en fonds propres conformément à la "formule standard" de la directive européenne solvabilité II.

Le niveau des chocs appliqués par la formule standard permet de calculer le montant de fonds propres nécessaires pour qu'Acheel puisse tenir ses engagements vis-à-vis de ses assurés et à continuer d'exercer son activité y compris dans des scénarios avec une probabilité inférieure à 0,5%. La répartition des fonds propres nécessaires est la suivante :

**- Le risque de souscription santé représente 11% de l'exigence de capital réglementaire**

**- Le risque de souscription non vie représente 54% de l'exigence de capital réglementaire**

**- Le risque de contrepartie représente 59% de l'exigence de capital réglementaire**

**- Le risque opérationnel représente 23% de l'exigence de capital réglementaire totale**

Module de risque de la formule standard pour le calcul de l'exigence de capital sous solvabilité 2	Capital requis fin 2023 (en k€)	Contribution à fin 2023
Risque de souscription santé	398,4	11%
Risque de souscription non vie	2023,7	54%
Risque de contrepartie	2 224,9	59%
Risque de marché	0	0%
Risque opérationnel	1 127,8	23%
Diversification entre les risques	-888,9	-24%

# 04. Valorisation à des fins de solvabilité

Les méthodes de valorisation retenues à des fins d'établissement du bilan prudentiel s'appuient sur les méthodes requises par le code des assurances, la directive 2009/138/CE ("Solvabilité 2") et le règlement délégué 2015/35 modifié par le règlement délégué 2020/442 de la Commission du 17 décembre 2019.

## Actifs

Acheel a retenu les principes suivants pour la construction de son bilan prudentiel.

Les placements d'Acheel exclusivement détenus sur des comptes à vue ou des comptes à terme, sont valorisés à leur valeur de marché sans qu'il n'y ait besoin d'ajouter un ajustement comptable lors de la construction du bilan prudentiel.

Les créances d'opérations d'assurances entre Acheel SA et Acheel France sont des créances exigibles à tout instant et qui n'appellent pas dès lors un ajustement de leur valeur entre le bilan comptable et le bilan prudentiel.

Les provisions techniques cédées aux réassureurs font l'objet d'une évaluation suivant la méthodologie retenue pour la valorisation des provisions techniques sous Solvabilité 2 ainsi qu'un ajustement pour risque de défaut du réassureur.

## Provisions techniques

Les provisions techniques sont les réserves constituées par les sociétés d'assurance afin de régler l'intégralité de leurs engagements financiers vis-à-vis de leurs assurés.

Le calcul des provisions techniques est segmenté par catégories homogènes de risques.

Les provisions techniques brutes au bilan prudentiel correspondent à la valeur de marché des engagements d'assurance à la date de calcul. Elles sont calculées comme la somme de la meilleure estimation des provisions techniques et d'une marge de risque.

La valeur des engagements retenue pour le bilan prudentiel s'élève à 53,3 M€ dont 53 M€ au titre de la meilleure estimation (best estimate) et 0,3 M€ au titre de la marge pour risque.

La meilleure estimation des provisions est calculée sur la base des flux financiers futurs associés aux engagements d'assurance commercialisés par Acheel (primes, règlements de sinistres, frais) qui seront engendrés par les contrats en portefeuille à la date.

Le périmètre des contrats concernés regroupe :

**- Les contrats en cours et dont une partie de la prime n'est pas encore acquise à la date de calcul**

**- Les contrats pour lesquels Acheel est déjà engagé et ne peut pas se délier contractuellement de façon unilatérale.**

Les flux de trésorerie retenus pour la valorisation des provisions techniques fin 2023 reflète les cadences les plus récentes au moment de l'élaboration des comptes. Les projections tiennent ainsi compte au plus près de l'évolution du comportement du portefeuille.

La marge de risque correspond à la somme actualisée des exigences de capital (SCR) futures jusqu'à l'extinction de l'ensemble des engagements que multiplie un taux de coût du capital égal à 6% tel que prévu à l'article 39 du règlement délégué.

## Méthodes de valorisation alternative

### **Non applicable.**

Acheel ne recourt à aucune méthode de valorisation alternative, ni à des dispositifs transitoires.

## Autres passifs

Les autres passifs d'Acheel correspondent à des dettes envers les réassureurs. Il n'y a pas besoin d'appliquer une méthode de valorisation différente et leur valeur dans le bilan prudentiel est identique à la valeur comptable.

# 05. Gestion du capital

## Fonds propres

Les capitaux propres d'Acheel sont constitués de capitaux de Tier 1 et de capitaux de Tier 2.

Les fonds propres comptables d'Acheel s'élèvent à 13,2 M€ (contre 12,2 M€ fin 2022).

Les fonds propres prudentiels de tiers 1 (excédent d'actifs par rapport aux passifs du bilan prudentiel) éligibles à la couverture des exigences réglementaires s'élèvent à 14,6 M€. De plus Acheel possède des fonds propres de Tier 2 à hauteur de 12 M€.

## Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

Fin 2023, l'exposition aux risques calculée selon la formule standard s'élève à 4,9 M€.

Le minimum de capital requis selon la réglementation Solvabilité 2 s'élève à 2,7 M€.

## Fonds propres éligibles et couverture de l'exigence de capital

A fin 2023, les fonds propres éligibles d'Acheel, couvrent 3,5 fois l'exigence de capital de solvabilité requis et 5,6 fois le minimum de capital requis par la réglementation européenne Solvabilité II.

# 5,6X

le minimum de capital requis à fin 2023.

		Total	Tier 1 - unres- tricted	Tier 1 - res- tricted	Tier 2	Tier 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<b>Basic own funds before deduction for participations in other financial sector as foreseen in article 68 of Dele- gated Regulation 2015/35</b>						
Ordinary share capital (gross of own shares)	R0010	46 812 €	46 812			
Share premium account related to ordinary share capital	R0030	16 848 966 €	16 848 966 €			
Initial funds, members' contributions or the equivalent basic own - fund item for mutual and mutual-type undertakings	R0040					
Subordinated mutual member accounts	R0050					
Surplus funds	R0070					
Preference shares	R0090					
Share premium account related to preference shares	R0110					
Reconciliation reserve	R0130	(2 270 631) €	(2 270 631) €			
Subordinated liabilities	R0140					
An amount equal to the value of net deferred tax assets	R0160					
Other own fund items approved by the supervisory authority as basic own funds not specified above	R0180					
<b>Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds</b>						
Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds	R0220					
<b>Deductions</b>						
Deductions for participations in financial and credit institutions	R0230					

Total basic own funds after deductions	R0290	14 625 148€	14 625 148€			
<b>Ancillary own funds</b>						
Unpaid and uncalled ordinary share capital callable on demand	R0300					
Unpaid and uncalled initial funds, members' contributions or the equivalent basic own fund item for mutual and mutual - type undertakings, callable on demand	R0310					
Unpaid and uncalled preference shares callable on demand	R0320					
A legally binding commitment to subscribe and pay for subordinated liabilities on demand	R0330	12 000 000€			12 000 000€	
Letters of credit and guarantees under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0340					
Letters of credit and guarantees other than under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0350					
Supplementary members calls under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0360					
Supplementary members calls - other than under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0370					
Other ancillary own funds	R0390					
Total ancillary own funds	R0400	12 000 000€			12 000 000€	
<b>Available and eligible own funds</b>						
Total available own funds to meet the SCR	R0500	26 625 148€	14 625 148€		12 000 000€	
Total available own funds to meet the MCR	R0510	26 625 148€	14 625 148€		12 000 000€	
Total eligible own funds to meet the SCR	R0540	17 068 628€	14 625 148€		2 443 480€	
Total eligible own funds to meet the MCR	R0550	15 165 148€	14 625 148€		540 000€	
SCR	R0580	4 886 961€				
MCR	R0600	2 700 000€				
Ratio of Eligible own funds to SCR	R0620	349%				
Ratio of Eligible own funds to MCR	R0640	562%				